



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵏⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS

Rabat, le 27 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/11/2019**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la Caisse Marocaine des Retraites a déclaré avoir acquis sur le marché de blocs, le 21 février 2019, 231 000 actions Ciments du Maroc au cours unitaire de 1 335 dirhams, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la Caisse Marocaine des Retraites déclare détenir 938 240 actions Ciments du Maroc soit 6,5% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la Caisse Marocaine des Retraites envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Ciments du Maroc.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma